

Procès-verbal de réunion  
du Conseil d'Administration du 17 février 2019

Le 17 février 2019 à 16 h à 21121 HAUTEVILLE LES DIJON 6 rue des Vergers s'est réuni le Conseil d'Administration ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque administrateur entrant en séance, ci-annexée.  
*Jean-Louis PENIGUET* préside la séance.

*Jean-Gabriel DONNET* exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des administrateurs :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

Il rappelle que le Conseil d'Administration doit délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Choix des membres du Bureau, parmi les membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article 14 des statuts de l'Association .
2. Choix d'un assureur pour garantir la responsabilité civile de l'Association et de ses dirigeants, dès lors que l'existence de cette Association sera enregistrée en préfecture.
3. Ouverture d'un compte bancaire.
4. Questions diverses.
5. Pouvoir.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Choix des membres du Bureau

*Jean-Luc GILIBERT* propose sa candidature au poste de Président

*Jean-Gabriel DONNET* propose sa candidature aux postes de Secrétaire et de Trésorier

Résolution

*Jean-Luc GILIBERT* est nommé Président

*Jean-Gabriel DONNET* est nommé Secrétaire et Trésorier. Conformément à l'article 14 des statuts, ces fonctions peuvent être exercées par un même membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Choix d'un assureur

*Jean-Louis PENIGUET* propose de faire appel à ICC CARENE assurances, société de courtage spécialisée dans l'assurance des véhicules de collection et dans l'assurance « Clubs de véhicules anciens ». La prime annuelle, forfaitaire jusqu'à 50 adhérents, est de l'ordre de 87 €.

Toutefois, si une autre société proposait un tarif plus concurrentiel pour des garanties au moins égales, le Conseil d'Administration sera compétent pour changer d'assureur.

Résolution

La Société ICC CARENE assurances est retenue en qualité d'assureur de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

3. Ouverture d'un Compte bancaire

Toute latitude est laissée au Secrétaire et Trésorier *Jean-Gabriel DONNET* dans le choix de l'agence bancaire qui lui semblera la plus appropriée pour effectuer les opérations liées au fonctionnement de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

Néant

5. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président de l'Association pour prendre les mesures nécessaires, ou déléguer ses pouvoirs à l'un des autres administrateurs, en application des présentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h.  
En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance



*Jean-Louis* PENIGUET


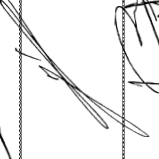

Le Secrétaire de séance



*Jean-Gabriel* DONNET

**Association Les Amis des Peugeot 01**

**Feuille de présence et d'émargement - Réunion du Conseil d'Administration du 17 février 2019**

Membre (nom et prénom)	Type/fonction	Procuration	Signature	Remarques
Jean-Luc GILBERT	Administrateur	Néant		Néant
Jean-Gabriel DONNET	Administrateur	Néant		Néant
Jean-Louis PENIGUET	Administrateur	Néant		Néant

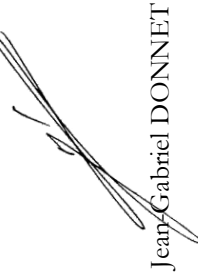
Certifié exacte et sincère le 19 février 2019 par :

Le Président de séance



Jean-Louis PENIGUET

Le Secrétaire de séance



Jean-Gabriel DONNET